

Avenir du tribunal de grande instance de Dieppe

Question n° 01090 adressée à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice

Mme Catherine Morin-Desailly souhaite attirer l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur les inquiétudes exprimées par l'ordre des avocats au barreau de Dieppe à l'occasion de l'annonce par le Gouvernement du projet de réforme de la carte judiciaire. L'évocation par la ministre de la justice du principe d'un tribunal de grande instance par département fait craindre la suppression des tribunaux de petite taille, comme celui de Dieppe. Le département de la Seine-Maritime compte, en effet, trois tribunaux de grande instance implantés dans les trois principales villes du département : Rouen, Le Havre et Dieppe. La circonscription judiciaire de Dieppe recouvre 228 000 justiciables, répartis sur 18 cantons et 310 communes. Ce sont aussi 246 emplois directs concernés dans un tribunal, dont les ratios particulièrement performants traduisent la productivité et l'efficacité de cette juridiction. La suppression du tribunal de grande instance de Dieppe aggraverait les difficultés économiques et sociales que connaît cette région. S'il ne s'agit nullement de contester le principe d'une réforme de la carte judiciaire qui devra permettre une meilleure répartition des moyens de la justice gagnant ainsi en qualité et en efficacité, cette réforme doit se faire dans l'intérêt des justiciables et dans le maintien d'une justice de proximité. Aussi, alors qu'une large concertation est en cours dans le cadre du comité consultatif de la carte judiciaire qui est chargé de faire des propositions pour fin septembre, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.